

## Formation COMMERCE, SERVICES

---

Réunion du 13 mai 2003

Compte-rendu de l'examen des orientations à moyen terme  
et des avant-projets de programmes statistiques 2004

LISTE DES SERVICES PRODUCTEURS .....	3
COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION .....	5
DOCUMENTS PRÉPARATOIRES OU DISTRIBUÉS EN SÉANCE .....	27
AVIS D'OPPORTUNITÉ .....	29



---

LISTE DES SERVICES PRODUCTEURS

---

**Insee**

- Direction des statistiques d'entreprises
  - . Département des activités tertiaires
- Direction des études et synthèses économiques
  - . Division des enquêtes de conjoncture

**SECRETARIAT D'ÉTAT AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, AU COMMERCE ET À L'ARTISANAT**

- Direction des entreprises commerciales, artisanales et de services
  - . Sous-direction des activités commerciales, artisanales et de services (SDACAS)

**PREMIER MINISTRE**

- Direction du développement des médias (DDM)
  - . Département de la statistique, des études et de la documentation des médias

**CENTRE NATIONAL DE LA CINÉMATOGRAPHIE**

- Service des études, des statistiques et de la prospective
  - . Mission statistique

**BANQUE DE FRANCE**

- Direction générale des études
  - . Direction de la conjoncture

*Pour information*

**BANQUE DE FRANCE**

- *Secrétariat général*
  - . *Direction des entreprises*



---

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION  
DE LA FORMATION COMMERCE, SERVICES  
13 mai 2003

---

Président : Jean GADREY, Professeur d'économie à l'Université de Lille I

Rapporteur : Magali DEMOTES-MAINARD, Chef du département des Activités tertiaires de l'Insee

*RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR*

**I - Programme à moyen terme 1999-2003**

Synthèse du bilan (M. Yves DETAPE) .....	7
Suivi des avis du moyen terme (Mme Magali DEMOTES-MAINARD) .....	10
Débat .....	11

**II - Programme à moyen terme 2004-2008**

Synthèse de la rencontre moyen terme du 24 avril (M. Yves DETAPE) .....	15
Exposé synthétique des grandes orientations (Mme Magali DEMOTES-MAINARD) .....	16
Débat.....	19
Projets d'avis de la formation (Mme Carla SAGLIETTI) .....	21

**III - Programme 2004**

Suivi des avis 2003 (Mme Magali DEMOTES-MAINARD) .....	22
Examen des avant-projets 2004 (Mme Magali DEMOTES-MAINARD) .....	23
Examen de projets d'enquête :	
• Enquête mensuelle sur l'activité des grandes surfaces alimentaires (Mme Magali DEMOTES-MAINARD) .....	25
• Enquête sur le commerce électronique dans le commerce de détail (Mme Odile BOVAR) .....	26
Projets d'avis de la formation (Mme Carla SAGLIETTI) .....	27

*LISTE DES PARTICIPANTS*

M <sup>me</sup>	ARCHAMBAULT Edith	Université Paris 1
M <sup>me</sup>	BOURBIGOT Monique	Secrétariat du Cnis
M <sup>me</sup>	BOVAR Odile	Insee
M <sup>me</sup>	DEMOTES-MAINARD Magali	Insee
M.	DETAPE Yves	Insee
M.	GADREY Jean	Université Lille I
M.	HÉBERT Michel	Insee
M <sup>me</sup>	LEMAIRE Maryvonne	Insee
M.	LENSEIGNE Fabrice	Insee
M <sup>me</sup>	MARY Sylvie	Secrétariat du Cnis - Comité du label
M.	NEYRET Guy	Insee
M.	NIVLET Jean-Marie	Premier Ministre-DDM
M.	PEYROUX Claude	Banque de France
M.	PUIG Jean-Pierre	Secrétaire général du Cnis
M.	RAULT Daniel	DIES
M <sup>me</sup>	RUCHETON Sylvie	APCM (remplace M. Patrice CHEVALLIER)
M <sup>me</sup>	SAGLIETTI Carla	Secrétaire général adjoint du Cnis

*Absents excusés*

M.	BAUDELET André	Caisse nationale du crédit agricole
M.	BOURQUIN Jean-Claude	UFC Que choisir
M.	FEUTRE Alain-Philippe	Syndicat national des hôteliers, restaurateurs, cafetiers et traiteurs

**Jean GADREY, Président**

Je vous remercie d'être venus malgré les problèmes de transports. Cette réunion est plus importante que d'ordinaire, en raison notamment du débat sur le programme de moyen terme 2004-2008. M. Alain Desrosières, qui s'est beaucoup investi pour dresser le bilan du moyen terme 1999-2003 et réfléchir au programme 2004-2008 de notre formation, vous prie de l'excuser de ne pouvoir être présent et s'est fait remplacer par Yves Detape.

Nous souhaiterions ajouter un point à l'ordre du jour. En effet, nous avons appris tardivement l'existence d'un projet de compte satellite des associations. Je souhaite que nous abordions ce sujet, notre formation l'ayant régulièrement étudié, et notamment à l'occasion de la mission du Cnis. Je remercie Maryvonne Lemaire d'avoir accepté d'exposer le projet qu'elle pilote avec les services de comptabilité nationale et les statisticiens.

**I. Programme à moyen terme 1999-2003****1. Synthèse du bilan****Jean GADREY, Président**

Je donne la parole à Yves Detape pour la synthèse du programme à moyen terme 1999-2003.

**Yves DETAPE, Insee***Introduction*

Le programme à moyen terme de la formation était fortement marqué par l'innovation. Le renforcement de la coordination de la statistique trans-sectorielle, l'allègement de la charge d'enquête, l'extension de l'appareil statistique à certains domaines figuraient parmi les principales autres préoccupations. La nécessité du développement vers la statistique européenne et vers la régionalisation de l'appareil statistique était également demandée. La réalisation de ce programme de moyen terme apparaît satisfaisante dans la majorité des cas.

*a. Nouveaux services, nouvelles technologies, nouvelles formes d'organisation***Développement des nouvelles formes de services**

En 1998, période de forte croissance, il était apparu que l'appareil statistique devait s'adapter aux innovations en termes de services (services de proximité, services à la personne, associations) relevées par la Délégation interministérielle à l'innovation sociale et à l'économie sociale (DIES). L'implémentation de cette mesure a été entravée par l'absence, dans le répertoire SIRENE, de nombreuses associations n'ayant pas de salarié et ne payant pas d'impôts. De plus, les activités des associations sont très hétérogènes.

Pendant le moyen terme s'achevant, le développement des services s'est révélé inférieur aux attentes. Les propositions avancées par le Comité national de la vie associative seront donc réactualisées pour le prochain moyen terme. Le système statistique d'entreprise demeure mal adapté à la considération d'unités non marchandes. Cela explique, d'ailleurs, les difficultés éprouvées, au niveau européen, à l'extension du domaine couvert par les enquêtes harmonisées structurelles aux sections M, N et O (éducation, santé, associations, services sociaux, collectifs et personnels) de la nomenclature NACE).

## Nouvelles technologies de l'information et de la communication

Le premier point de l'avis du Cnis portait également sur les NTIC (nouvelles technologies de l'information et de la communication), alors en pleine émergence. J'ai noté pas moins de sept opérations importantes sur ce thème (dont les trois dernières portaient sur le secteur tertiaire spécifiquement) :

- un ouvrage collectif intitulé *Technologies et société de l'information* (Sessi, Insee et SJTI, 1999), également disponible en anglais ;
- l'exploitation de l'enquête « Changements organisationnels et informatisation » (COI), une enquête menée conjointement par l'Insee, le Sessi et la DARES en 1997 auprès des entreprises et de leurs salariés (cette enquête avait été élargie à titre expérimental aux activités comptables et au commerce d'articles de bricolage) ;
- un groupe de travail du Cnis sur l'observation statistique des NTIC et de leur impact économique dont les conclusions rendues en 2001 ont révélé un besoin d'adaptation du système statistique ;
- une enquête sur l'utilisation des NTIC par les entreprises (Insee, Sessi et Scees, 2002), couvrant largement le commerce et les services, avec un questionnaire largement inspiré de celui d'Eurostat ;
- l'enquête annuelle sur les opérateurs des télécommunications (depuis 2000) ;
- l'enquête sur le commerce de détail dirigé vers les consommateurs (2000) ;
- l'interrogation sur les échanges de données informatisés internes aux réseaux d'enseigne du commerce (2000).

Ces enquêtes ont contribué à évaluer l'impact des NTIC sur l'organisation des entreprises.

### Autres enquêtes réalisées

Fin 2001, une enquête sur la demande de services au sein du secteur tertiaire a reproduit une démarche antérieure du Sessi auprès des industriels et a répondu à une demande européenne. Une enquête de même type sur les établissements a été conduite dans plusieurs régions ; la coordination des travaux régionaux est désormais assurée par l'unité Méthodologie et Ingénierie en Statistiques d'Entreprises (MISE), à Nantes.

Des enquêtes innovantes ont été réalisées, comme l'enquête Insee-Sessi sur les échanges internationaux intra-groupes, qui s'intéressait aux échanges transfrontières entre les entreprises industrielles et les filiales de commercialisation, ou comme celle sur les réseaux d'enseigne. Ce dernier thème avait été soulevé par la Commission des comptes du commerce. L'enquête a permis une adaptation de l'EAE. Les données ainsi recueillies alimenteront le rapport de la Commission des comptes du commerce et des études macroéconomiques sur le commerce organisé. Cette expérience a néanmoins révélé la relative inertie structurelle de l'EAE et la difficulté d'y intégrer des problématiques nouvelles.

L'étude statistique de l'impact économique des NTIC répond à une préoccupation européenne, qui se traduit pour le moment par des projets d'enquêtes plus rudimentaires et plus rapprochées que ne le souhaiterait le programme national.

### *b. Emploi, conditions de travail, revenus, qualifications*

L'exploitation des DADS a progressé, grâce aux relations établies entre le répertoire SIRENE et l'EAE. Une étude sur l'emploi dans les nouvelles technologies est prévue cette année, faisant notamment appel aux données sur les PCS issues des DADS. L'enquête COI a également abordé la problématique des conditions de travail.

### *c. Informations localisées et synthèses régionales*

La demande des statisticiens régionaux de pouvoir étudier les résultats de l'EAE à leur niveau soulève diverses difficultés (technique d'échantillonnage, coût, problème de localisation de l'activité). Un PSAR



implanté à Toulouse et l'unité Méthodologie et Ingénierie en Statistiques d'Entreprises (MISE) étudient ces questions. L'emploi peut être connu par établissement grâce à l'utilisation des DADS. En revanche, le chiffre d'affaires n'est généralement pas accessible au niveau établissement. Une enquête périodique sur les points de vente de commerce de détail est programmée vers la fin 2003. Elle pourrait fournir, au niveau régional, des ratios économiques par type de commerce.

#### *d. L'indice des prix des services rendus aux entreprises*

La disponibilité d'un indice de prix des services, plus difficile à mettre en œuvre que dans l'industrie, permet d'estimer non seulement des indicateurs d'activité en valeur, mais aussi en volume. Un pôle de compétence situé à Nantes réalise les enquêtes et calcule des indices : il bénéficie d'expériences étrangères à travers les échanges organisés par Eurostat et par un groupe d'experts de l'ONU. Fin 2002, 40 % du champ des services aux entreprises était couvert par ces indices de prix. L'objectif pour le prochain moyen terme est de couvrir l'ensemble des secteurs pour lesquels l'interrogation directe des entreprises est pertinente.

#### *e. Les enquêtes sur l'innovation*

La deuxième enquête européenne (CIS) sur l'innovation de 1997 correspondait mal aux activités tertiaires, ce qui a conduit à ce qu'elle soit enrichie en France à l'occasion de sa troisième édition, lancée en 2001, par la prise en compte des innovations non technologiques. Par ailleurs, un questionnement spécifique a été prévu pour le commerce de détail et certains services. L'OCDE est vivement intéressée par cette initiative française en vue de la refonte de son « manuel d'Oslo » sur la mesure de l'innovation.

#### *f. La collaboration entre services statistiques producteurs*

L'avis de 1998 recommandait une plus forte collaboration entre les services statistiques couvrant l'industrie, la construction et le secteur tertiaire du fait des nombreuses problématiques communes à ces domaines. Il s'agissait d'améliorer la cohérence du dispositif d'enquête, en particulier pour les thématiques suivantes : les NTIC, la mondialisation, et les éco-activités. En la matière, l'inconvénient du système statistique français décentralisé par rapport à ses homologues européens est contrebalancé par une meilleure proximité des statistiques produites par rapport aux sources. Harmoniser le fonctionnement de jusqu'à cinq services différents (comme pour l'enquête sur les relations entre entreprises prévue en 2003) soulève des problèmes de coordination. Pourtant, des exemples de collaborations réussies existent à ce jour, en particulier dans le cas pourtant délicat des travaux sur la mondialisation. Le thème des éco-activités n'a finalement pas été traité par l'ensemble des secteurs au cours de la période.

#### *g. Les statistiques de l'audiovisuel, de la presse et de la publicité*

Le SJTI (Service Juridique et Technique de l'Information) est devenu la DDM (Direction du Développement des Médias), service du Premier ministre mis à la disposition du Ministère de la culture et de la communication. L'EAE a fortement progressé dans ce nouvel environnement, ce qui a permis de mieux décrire les relations interentreprises qui sont très particulières dans ce secteur. La DDM s'est également fortement impliquée dans les réflexions sur les évolutions de la nomenclature européenne d'activités (NACE) dans le domaine des supports et des contenus d'information.

#### *h. La statistique des associations*

La demande formulée par le Cnis de créer une Commission des comptes des services non marchands n'a pas été satisfaite. La grande variété du domaine associatif rend en effet son suivi statistique très difficile. Par ailleurs, il subsiste une ambiguïté entre « services non marchands » (non financés par leurs bénéficiaires directs) et « activités à but non lucratif ».

Une première étape dans l'immatriculation des associations a été franchie avec l'introduction dans SIRENE des associations acquittant des impôts ou des cotisations sociales.

La vie associative est également décrite par la statistique publique, notamment à travers l'enquête permanente sur les conditions de vie des ménages, qui comporte un volet aperiodique spécifique. Les activités des associations intervenant dans le domaine sportif, culturel ou social sont également suivies par les administrations concernées.

*i. L'association des règlements européens sur les statistiques conjoncturelles et structurelles*

Le règlement de 1998 sur les statistiques conjoncturelles porte sur des données infra-annuelles harmonisées sur l'activité, les salaires et l'emploi. L'Insee fournit régulièrement les données concernant le secteur tertiaire. Le règlement européen devrait évoluer pour rééquilibrer l'observation statistique en faveur de ce dernier. Le système statistique français paraît adapté à cette future demande. L'enquête sur les grandes surfaces alimentaires, lancée en 1997, vient en complément des sources administratives et affine l'analyse.

Sous une pression forte de la BCE, Eurostat demande un raccourcissement à 30 jours des délais de transmission des données mensuelles sur le chiffre d'affaires dans le commerce de détail. Pour répondre à cette demande, il est envisagé de procéder à des évaluations économétriques. Le dispositif, qui s'appuie notamment sur des indicateurs de la Banque de France, sera testé en 2003.

Les règlements structurels européens prévoyaient une extension à l'audiovisuel et aux implantations étrangères. Pour les premières, la France milite pour que ce secteur puisse être suivi spécifiquement (il est inclus actuellement dans la section O de la NACE). Quant aux implantations étrangères, elles font l'objet d'un suivi par la Formation « Système productif ».

*Conclusion*

Les avis du Cnis ont été globalement suivis, même si le traitement des associations est encore lacunaire.

**2. Suivi des avis du moyen terme**

**Jean GADREY, Président**

Magali Demotes-Mainard va nous apporter quelques précisions avant que nous n'ouvrions le débat.

**Magali DEMOTES-MAINARD, Département des activités tertiaires, Insee**

Je suis en charge du suivi de l'application de nos avis. Je vais m'attacher à certains points de détails en complément de l'exposé précédent.

*a. Nouveaux services, nouvelles technologies, nouvelles formes d'organisation*

Concernant le premier avis, nous concluons en 1998 à l'intérêt d'utiliser les flexibilités nouvelles offertes par les EAE. Nous pensons que cette piste offre aujourd'hui peu de perspectives d'amélioration, dans la mesure où les formulaires des EAE sont envoyés aux comptables et qu'il leur est difficile de renseigner des informations d'un autre ordre. Pour certaines informations, d'autres modes de collecte s'avèrent donc nécessaires.

*b. Emploi, conditions de travail, revenus, qualification*

Les DADS sont régulièrement utilisées dans les EAE. Elles sont également exploitées par la DECAS lorsqu'elle désire étudier des formes particulières d'emploi, et notamment mesurer l'impact de mesures. L'Insee les utilise pour des études particulières, dont une sur les formes d'emplois dans les services ayant débouché sur un article d'*Economie et statistiques* en 2001. Nous envisageons de mener en 2003-2004 une étude sur les qualifications utilisant les DADS.

### *c. Informations localisées et synthèses régionales*

La DECAS utilise assez systématiquement des données locales : s'intéressant aux petites entreprises essentiellement, elle ne se heurte pas à l'obstacle de la localisation des entreprises multi-établissements. La DECAS travaille également en terme de bassin d'emploi. Enfin, les directions régionales de l'Insee développent également des problématiques régionales.

### *d. L'indice des prix des services rendus aux entreprises*

Grâce à l'investissement important réalisé depuis le milieu des années 1990, la France est, avec le Royaume-Uni, l'un des pays européens les plus avancés en matière de production d'indices de prix dans les services.

### *e. Les enquêtes sur l'innovation*

La France peut également faire valoir l'expérience acquise dans le cadre de l'enquête innovation, une initiative originale qui a attiré l'attention de l'OCDE.

### *f. La collaboration entre services statistiques producteurs*

Les services producteurs apprennent à collaborer au fil des enquêtes. Cette coopération permet d'obtenir des résultats comparables entre secteurs d'activité et d'optimiser la production des données.

Les éco-activités n'ont pas été spécifiquement étudiées sur le champ du secteur tertiaire au cours de ce moyen terme. S'agissant de la production de déchets, c'est sans doute un domaine où l'approche trans-sectorielle se justifie moins : une approche fine est légitime dans l'industrie, mais ne l'est pas dans le secteur tertiaire.

### *g. La statistique des associations*

La statistique des associations est probablement le principal objet de déception des utilisateurs. Nous ne pourrions progresser sur ce champ vaste et hétérogène que si nous parvenons à clarifier les objectifs en lien avec les demandeurs.

### *h. L'application des règlements européens sur les statistiques conjoncturelles et structurelles*

Pendant le moyen terme 1999-2003, les contraintes européennes ont pesé davantage sur les délais de production que sur les types de variables à produire. Cela pourrait évoluer à l'avenir. De toute façon, la pression des exigences européenne devrait s'accroître dans les prochaines années. Je rappelle que les règlements européens portent sur la production de statistiques structurelles et conjoncturelles globales, de données régulières sur des domaines spécifiques (audiovisuel et télécommunications pour ce qui concerne cette formation) et sur l'organisation d'enquêtes ponctuelles européennes.

## **3. Débat**

### **Jean GADREY, Président**

Le débat est ouvert.

### **Daniel RAULT, DIES**

A propos de la statistique des associations, vous avez mentionné à deux reprises la déception de certains utilisateurs, dont je suppose que la DIES fait partie. Pourtant, ma remarque va dans la direction opposée. L'essentiel est de disposer d'un référentiel qui nous permette de repérer les investissements réalisés. Le rapport du Cnis « Associations régies par la loi de 1901 » de novembre 1998 nous a fourni un ensemble de propositions ordonnées, de l'aspect le plus général au plus particulier. Le Directeur général de l'Insee a validé ce rapport et a repris les quatre premières propositions à son compte pour l'Institut.

Il s'agit tout d'abord d'améliorer le répertoire SIRENE. Je rappelle à ce titre que l'Insee et le Ministère de l'intérieur travaillent au recensement des associations, en vue de leur immatriculation dans un répertoire articulé sur SIRENE. Progressivement, les directions régionales de l'Insee appuient le programme de recherche, présidé par Guy Neyret et coordonné par Jean Gadrey, qui comporte une forte dimension régionale. L'orientation donnée par le Directeur général de l'Insee a été profitable : nous améliorons la détermination du périmètre des activités d'économie sociale et solidaire grâce à la contribution progressive des directions régionales. Cette progression est permise par la connexion établie entre le répertoire SIRENE et les DADS. Le Directeur général a également évoqué l'utilisation de la source fiscale.

De son point de vue, il appartient aux demandeurs de clarifier les outils d'approche du secteur. Dans ce dessein, nous avons lancé cet important programme de recherche, qui permettra de proposer à l'Insee une approche plus précise. Nous pourrions ainsi affiner le plan de travail. Lorsque le rapport du Cnis avait été validé, on pensait que sa mise en application nécessiterait au moins dix ans. L'essentiel est d'obtenir un référentiel qui permette d'identifier les investissements par rapport aux orientations choisies auparavant. Dans un contexte qui a évolué depuis 1998, je considère que ce rapport du Cnis est toujours d'actualité. Et je ne suis donc pas insatisfait.

#### **Michel HEBERT, Directeur des statistiques d'entreprise de l'Insee**

J'aimerais préciser ce que vient de dire Monsieur Rault sur le répertoire SIRENE. Nous poursuivons un objectif de court terme et un objectif de long terme, correspondant respectivement à :

- l'inclusion des associations payant des impôts ou des cotisations sociales ou recevant des subventions par le canal de la comptabilité publique (Etat et collectivités locales) ;
- la constitution, en collaboration avec le Ministère de l'intérieur, d'un répertoire des associations relié au répertoire SIRENE de manière à « pré-immatriculer » les associations en vue de leur intégration future à SIRENE.

Les principes étant acquis, nous discutons à présent sur les modalités d'application.

#### **Jean-Marie NIVLET, DDM**

Dans le premier point du rapport présenté par Yves Detape, je relève un point négatif : le système statistique d'entreprise est peu adapté à la prise en compte d'unités à but non lucratif. Je pense que la problématique de la statistique d'entreprise, et notamment de l'EAE, relève moins de la distinction entre les activités marchandes et non marchandes que de celle entre les activités relevant de la comptabilité générale et les activités relevant de la comptabilité publique. L'EAE interroge déjà certaines associations, comme dans le secteur des radios, qui me concerne. Nous ne pouvons pas ignorer la partie associative dans ce domaine, même si elle est restreinte (4 à 5 % de l'ensemble de l'activité des radios, qui elle-même représente environ un milliard d'euros par an). Ces associations sont enquêtées depuis une dizaine d'années.

L'EAE est une source intéressante, les sources fiscales et juridiques étant très limitées (les associations n'ont pas obligation de déposer leurs comptes au greffe). Dans certains secteurs, où la part associative est très restreinte, il ne serait toutefois guère intéressant d'étendre l'enquête annuelle d'entreprise. Ce qui compte, c'est le critère par secteur d'activité.

Je m'associe à l'hommage du travail remarquable mené sur les indices de prix des services rendus aux entreprises. Nous sommes concernés, travaillant actuellement à un indice sur la publicité, très important pour la connaissance de ce marché hautement stratégique.

Dans le domaine audiovisuel, nous notons une relative obsolescence des nomenclatures, surtout au niveau international : la radio n'y est pas encore distinguée de la télévision, par exemple.

Je ne partage pas l'analyse faite dans le rapport de bilan à propos du peu d'intérêt de nos partenaires étrangers sur le suivi du secteur audiovisuel : certes, cette volonté est forte en France, mais certains pays développent également des politiques en matière d'audiovisuel, et un programme quinquennal européen de développement de l'audiovisuel se met en place.

**Michel HEBERT, Directeur des statistiques d'entreprise de l'Insee**

Un règlement de 1985 fixe le périmètre des statistiques structurelles. Il est ensuite décliné par secteur d'activité (industrie, BTP, commerce, services). Actuellement, une application aux compagnies d'assurance et mutuelles est à l'étude. L'avancée dans ce domaine est lente mais régulière.

**Magali DEMOTES-MAINARD, Département des activités tertiaires, Insee**

Comme Jean-Marie Nivlet l'a souligné, l'inclusion des associations dans les statistiques structurelles est pertinente dans certains secteurs d'activité. En revanche, dans les secteurs dominés par le monde associatif, les variables pertinentes ne sont pas les mêmes, ce qui rend difficile l'agrégation avec les systèmes statistiques d'entreprises.

Par ailleurs, nous sommes heureux d'apprendre que les indices de prix de la publicité sont utiles. Nous commençons à mettre en place ces indices, mais certaines grandes régies publicitaires manifestent des réticences à répondre à nos enquêtes.

**Jean GADREY, Président**

J'ai grandement apprécié le projet de bilan du moyen terme écoulé. Toutefois, concernant la phrase : « *Les difficultés rencontrées pour donner suite à la demande statistique sur les associations tiennent pour beaucoup au fait que cette demande a été formulée dans le cadre catégoriel global de production de services.* », je pense que, si différents secteurs sont concernés – et donc, différentes formations – la Formation commerce et services reste pleinement concernée. Je souhaiterais une reformulation de ce point.

**Edith ARCHAMBAULT, CNVA**

Le Conseil national de la vie associative, dressant le bilan de la mandature passée, a noté que la progression en matière de statistiques était en deçà des souhaits et que le CNVA a été assez peu intégré aux opérations réalisées.

Certes, les associations produisent les services, mais elles produisent essentiellement du lien social. A ce titre, leur objet prime sur leur produit. Il me paraît donc crucial de refléter la diversité d'action des associations.

**Jean GADREY, Président**

Nous pourrions poursuivre ce débat au cours de l'examen du moyen terme suivant. Je maintiens ma demande de modification de formulation sur le point que j'ai indiqué. Je conçois que, pour les associations, les activités sociales soient primordiales. Dès lors toutefois que nous produisons des statistiques d'activité, il me semble que nous évoluons dans des domaines très proches de ceux que nous avons préalablement explorés, sans cependant exclure l'objet social des associations. Je ne perçois pas de contradiction entre les deux démarches. Le lien social ne sera pas l'objet de la statistique. Nous nous intéressons essentiellement aux aspects économiques.

**Michel HEBERT, Directeur des statistiques d'entreprise de l'Insee**

Je n'entre pas dans le débat de savoir s'il faut décrire l'activité économique ou la dimension sociale des associations. Mais si nous décidons d'étudier les activités des associations, le choix de cette formation me paraît s'imposer.

**Guy NEYRET**

Je rejoins votre position. La demande ayant initié la mission du Cnis sur les associations a été validée par cette formation. Nous avons montré que la connaissance précise des activités économiques des associations nécessitait une approche sectorielle. Nous ne nions aucunement l'existence du lien social. Nous prenons conscience du fait que l'économie sociale n'est pas réellement l'addition de divers statuts associatifs. La loi de 1901 sur les associations offre d'ailleurs une latitude très importante. Ce thème débouche sur des considérations sociologiques et politiques. Divers appels d'offres successifs ont encouragé la recherche dans ce domaine, ce qui alimentera nos réflexions statistiques.

**Daniel RAULT, DIES**

Je suis étonné de la critique provenant du CNVA car cette problématique a déjà été évoquée au début de la mission, dans le Comité de pilotage au sein duquel le CNVA était largement majoritaire et où tous les secteurs associatifs étaient représentés. Après deux ans de travail, le CNVA avait largement soutenu la mission, considérant que la contradiction entre objet et activité paraissait largement dépassée.

Pourtant, le CNVA était réticent vis-à-vis de la démarche du Cnis au commencement des débats, parlant même d'approche « économiciste ». Après deux ans de travail, le CNVA avait compris que la construction ne pouvait être que progressive : la connaissance de l'organisme est essentielle mais fait appel à une approche sociologique.

Je signale par ailleurs que l'Insee a accompli un travail de recherche conséquent sur la vie associative. Ce travail confère un éclairage nouveau à la vie associative grâce à sa complétude et son originalité. Je ne perçois pas de contradiction entre l'activité sociale et l'activité économique des associations. Je m'étonne donc de cette remarque. Il serait prématuré de juger à ce stade notre « grille d'investissement », dont les progrès sont déjà remarquables.

**Edith ARCHAMBAULT, CNVA**

Je suis d'accord sur la notion de complémentarité.

**Jean-Marie NIVLET, DDM**

Je propose, page 4 du bilan, de remplacer « *une nomenclature des activités propres aux associations* » par : « *une nomenclature propre aux associations* ».

**Jean GADREY, Président**

Je suis heureux que nous débattions sur les associations mais je souhaiterais que vous interveniez également sur d'autres points du bilan.

**Sylvie RUCHETON, APCM**

Le paragraphe 8 de l'avis général de 1999-2003 indiquait : « *Le Conseil recommande que la connaissance statistique de l'artisanat progresse sensiblement dans les années à venir et en particulier celle de la formation et de l'apprentissage.* » Qu'en est-il aujourd'hui ? Le bilan 2003 ne fait nullement écho de cette recommandation.

**Jean GADREY, Président**

C'est une très bonne question. Il est dommage que la DECAS soit absente.

**Jean-Pierre PUIG, Secrétaire général du Cnis**

Madame Rucheton se réfère à l'avis général du Cnis. La formation et l'apprentissage ne dépendent pas de notre formation.

**Sylvie RUCHETON, APCM**

En revanche, l'artisanat relève de la compétence de cette formation.

**Magali DEMOTES-MAINARD, Département des activités tertiaires, Insee**

Depuis l'aboutissement des travaux d'un groupe de travail, la DECAS publie régulièrement des données statistiques concernant l'artisanat, défini à partir d'un croisement de secteurs d'activités et de tailles d'entreprises.

**Yves DETAPE, Insee**

La DECAS est depuis récemment compétente également pour les professions libérales.

## II. Programme à moyen terme 2004-2008

**Jean GADREY, Président**

Je laisse à présent la parole à Monsieur Detape pour le résumé de la journée du 24 avril sur le programme de moyen terme 2004-2008.

### 1. Synthèse de la rencontre sur le moyen terme du 24 avril 2003

**Yves DETAPE, Insee**

Le 24 avril, le Cnis a organisé une journée de rencontre sur deux grands thèmes : la statistique d'entreprise (le matin) et les statistiques sociales (l'après-midi). Notre formation était tout particulièrement concernée par la table ronde consacrée aux dépenses immatérielles.

#### *a. Vers une rénovation du système statistique structurel d'entreprise*

La première table ronde était consacrée à la rénovation du système de statistiques structurelles d'entreprises. Les conséquences de l'harmonisation des normes comptables sur les sources statistiques ont aussi été largement évoquées. Les difficultés de classement de certaines unités de production et de distribution ainsi que les problèmes de démographie des entreprises ont été traités. Une question a porté sur le recours possible à SIRENE pour étudier les associations et une autre, sur la difficulté à suivre les disparitions d'associations. La distinction entre « production » et « distribution » a également été évoquée à travers les problèmes posés par la nomenclature.

#### *b. Indicateurs conjoncturels et connaissance des marchés*

La seconde table ronde portait sur les indicateurs conjoncturels et la connaissance des marchés. Un point sur la demande et l'utilisation des statistiques de marché a été proposé. Le système statistique français sur les indicateurs conjoncturels d'activité du secteur tertiaire est comparativement plus avancé que ses homologues européens. Notre système statistique douanier permet d'accéder à des statistiques par produit sur les marchés extérieurs. L'amélioration de la connaissance des marchés comporte deux dimensions : l'analyse des points de vente et la position concurrentielle des entreprises.

#### *c. Prise en compte des groupes dans le contexte de la mondialisation*

Au cours de la troisième table ronde, consacrée à la connaissance des groupes dans un contexte de mondialisation, la question de la consolidation des comptes des groupes a été abordée. Cette thématique est cruciale pour notre formation, les groupes étant souvent à la fois producteurs et distributeurs. Le classement des entreprises têtes de groupe peut s'avérer problématique. Les réseaux d'entreprise, fréquents dans le commerce, ont été également évoqués.

#### *d. La connaissance statistique de l'immatériel*

La quatrième table ronde, portant sur la connaissance statistique de l'immatériel, a permis de poser des questions fondamentales. L'immatériel constitue un défi pour la statistique. Les entreprises qui relèvent de notre formation sont particulièrement concernées par le développement de biens immatériels. Selon que l'on considère le point de vue du gestionnaire, du créancier ou de l'investisseur, le même bien immatériel sera identifié différemment. De même, il sera valorisé en fonction respectivement de la valeur des dépenses engagées, de sa valeur liquidative ou de l'actualisation des revenus futurs générés.

Au cours de l'après-midi, ont été notamment évoquées les demandes sur la démographie des salariés et des entrepreneurs ainsi que les difficultés à distinguer l'emploi qualifié de l'emploi non qualifié dans le commerce.

**Jean GADREY, Président**

Les services de proximité sont également concernés, entre autres. Je vous remercie et je laisse la parole à Magali Demotes-Mainard.

## 2. Exposé synthétique des grandes orientations

### **Magali DEMOTES-MAINARD, Département des activités tertiaires, Insee**

Je vous propose une synthèse des programmes à moyen terme des différents services producteurs dans le périmètre qui nous concerne. J'ai distingué huit ensembles.

#### *a. Les réponses aux demandes européennes*

Au-delà des contraintes qu'elle impose, l'harmonisation européenne permet de disposer de données comparables entre pays. Le développement de la statistique du secteur tertiaire est une priorité de la statistique européenne. Le système français répond aux dispositions réglementaires des statistiques structurelles actuelles et à ses évolutions envisagées. Pour autant, certains secteurs de services, comme les services récréatifs et culturels, ainsi que les auxiliaires financiers, mériteraient d'être étudiés. Les services récréatifs et culturels ne sont en effet pas enquêtés au prétexte de la difficulté de leur suivi. Toutefois, dans certains secteurs, existent des unités importantes dont le suivi serait intéressant.

En matière de statistiques conjoncturelles, nous disposons déjà d'indicateurs satisfaisants, en termes de couverture de champ et de niveau de détail. Nous devons tout d'abord consolider le délai de production de 60 jours ; nous exploiterons ensuite les déclarations de TVA dématérialisées. Le champ et le contenu des enquêtes de conjoncture sont appelés à évoluer en fonction des demandes de la Commission européenne.

Concernant les prix des services aux entreprises, les préoccupations françaises et européennes convergent. Les programmes internationaux sont relativement bien développés dans l'audiovisuel. Il serait intéressant qu'ils se développent sur d'autres secteurs comme la presse, la publicité et la communication d'entreprise, en lien notamment avec les réflexions sur un secteur du contenu.

Eurostat préconise enfin d'observer non seulement l'offre mais également la demande de services.

#### *b. La rénovation du système statistique structurel d'entreprise*

Cette initiative nationale touchera le secteur tertiaire au même titre que les autres secteurs d'activité. L'objectif est de rationaliser le dispositif existant de production statistique (EAE, SUSE, système intermédiaire), et de permettre de diffuser des résultats de façon plus précoce, en particulier par la mise en œuvre de résultats provisoires. La réflexion sur les interrogations sectorielles est indispensable dans ce cadre. La DDM apportera sa contribution pour les médias.

L'enquête sur les petites entreprises industrielles devra probablement être repensée pour s'intégrer dans la logique du dispositif général.

Enfin, nous essaierons, lorsque ce sera possible et pertinent, de reconstituer des unités partiellement consolidées plus cohérentes, sur le plan économique, que les unités légales. Nous disposerons ainsi uniquement d'unités réellement actives sur le marché et rendrons transparentes les unités qui exercent exclusivement des fonctions auxiliaires au sein des groupes.

#### *c. Inscription de travaux relatifs au secteur tertiaire dans des sujets transversaux*

Nous devons répondre aux demandes trans-sectorielles tout en tenant compte de la spécificité des services. Plusieurs projets sont déjà identifiés :

- études transversales sur les PME et les TPE par la DECAS : qualification, insertion professionnelle, adaptation des entreprises à la réduction du temps de travail ;
- reconduite de l'enquête européenne sur l'innovation en 2005 : l'expérience de la précédente opération a permis de faire évoluer la notion d'innovation dans le manuel de l'OCDE pour qu'elle soit moins exclusivement déterminée par des considérations de processus industriels ;



- étude pilote au Ministère de l'éducation et de la recherche en vue d'étendre le périmètre de l'enquête Recherche et développement à des secteurs de services non encore couverts ;
- renouvellement, fin 2006, de l'enquête COI, avec un élargissement du champ des secteurs tertiaires couverts (seuls deux secteurs avaient été couverts à titre expérimental lors de la dernière édition) ;
- projet de règlement européen en matière de statistiques de l'information, qui débouchera probablement sur une interrogation annuelle des entreprises sur ce thème, sans doute axée au départ sur l'utilisation des technologies numériques. Le questionnaire pourrait ensuite évoluer vers d'autres problématiques. L'étude des compétences et des qualifications des emplois, en particulier en lien avec l'utilisation de ces technologies, permettrait de compléter le panorama.

#### *d. Les actifs immatériels*

L'analyse de la société de l'information ne suppose pas seulement le suivi du développement des technologies, mais soulève aussi la question de la mesure des actifs immatériels : cette mesure pose des problèmes spécifiques, liés à la difficulté d'identifier ces actifs indépendamment de leur support ou de leurs effets. Il est prévu d'ouvrir ce chantier dans les prochaines années, dans toute la mesure du possible en collaboration avec des expériences étrangères. Les activités de services sont directement concernées par cette problématique, parce qu'elles peuvent produire de telles actifs, mais aussi parce qu'elles en sont, au moins pour certains d'entre eux, les principaux utilisateurs.

#### *e. Consolidation des expériences acquises sur les chantiers précédents*

Depuis 2000, une question sur les ventes et achats en ligne a été introduite dans l'EAE pour suivre le développement du commerce électronique. Un dispositif systématique d'observation des réseaux d'enseigne est désormais constitué : les informations ainsi recueillies permettront de distinguer l'évolution du commerce indépendant et celle du commerce organisé.

#### *f. Information localisée*

La demande d'information localisée est récurrente, notamment pour le commerce de détail et les services aux particuliers. La DECAS a prévu des études locales sur l'artisanat et les TPE, qui mobiliseront la base de données CLAP. Les directions régionales de l'Insee exploitent régulièrement les informations extraites de SIRENE ou des DADS. La Division commerce envisage de renouveler en 2005 une enquête sur les points de vente du commerce de détail.

#### *g. Révision des nomenclatures*

Les nomenclatures d'activités et de produits subiront une profonde révision en 2007. La superstructure sera déterminée cette année. Au cours de deux années suivantes, il faudra suivre les définitions des niveaux détaillés, et les adaptations françaises. Une fois les nomenclatures nouvelles arrêtées, nous devons adapter nos outils de production statistique.

#### *h. Amélioration des modalités de recueil et de mise à disposition de l'information.*

Il s'agit principalement de moderniser nos outils et d'alléger la charge de réponse des entreprises. L'Insee commence à développer des sites de réponse par Internet, en commençant par des enquêtes fréquentes et légères, comme les enquêtes de conjoncture et celle sur les prix des services. Concernant la diffusion, les principaux objectifs sont d'améliorer encore la cohérence, la fiabilité et le délai de mise à disposition des informations, à la fois pour les résultats et les analyses et documents méthodologiques.

### **Présentation d'un projet de compte pour les institutions sans but lucratif**

#### **Jean GADREY, Président**

Je laisse la parole à Maryvonne Lemaire pour la présentation du projet de compte sur le secteur non lucratif.

## **Maryvonne LEMAIRE, Département des comptes nationaux, Insee**

### *a. Objectif*

Ce projet, qui porte plus précisément sur le secteur non lucratif que sur le secteur associatif, est tout récent. Mon département projette d'améliorer ainsi l'exhaustivité et l'estimation des comptes nationaux. Nos évaluations reposent essentiellement sur la source fiscale et sur la comptabilité publique. Or les organismes à but non lucratif échappent à ces deux sources.

### *b. Diversité des institutions*

Les organismes à but non lucratif relèvent dans les comptes nationaux de tous les secteurs institutionnels et pas seulement des ISBLSM (institutions sans but lucratif au service des ménages), mais aussi des sociétés non financières, des sociétés financières et des administrations publiques. Ils relèvent également d'un grand nombre d'activités économiques : action sociale, enseignement, sport, culture, radio, activités associatives de représentation (organisations professionnelles, par exemple), etc. Une démarche transversale est nécessaire pour obtenir une vision d'ensemble, mais une démarche spécialisée par domaine est tout aussi nécessaire. J'utilise volontairement le terme flou de « domaine », il s'agira en fait d'« activités économiques », mais davantage segmentées dans la problématique de l'économie sociale.

### *c. Méthodologie de travail*

Nous travaillerons en coordination avec des spécialistes de chaque domaine, en utilisant les réflexions, les évaluations et les outils structurants déjà existants ou en projet dans le domaine des associations et de l'économie sociale. Notre ambition est d'aboutir à une évaluation complète pour la fin 2004. Nous ne pourrons pas parvenir seuls à cet objectif, ni régler toutes les problématiques. Notre objectif est de fournir un cadrage d'ensemble dans un détail des nomenclatures utiles aux différents types de travaux sur ce champ pour leur servir de point d'ancrage, ce qui ne veut pas dire dans le détail de nomenclature de tous les travaux. Nous le ferons pour une année donnée, vraisemblablement 2001, et préconiserons des méthodes d'actualisation des principales cases du compte, lequel sera organisé en grande partie selon le manuel international recommandé par l'ONU.

### *d. Pilotage du projet*

Ces travaux seront soutenus, orientés et validés par un groupe de pilotage qui officiera également en tant que groupe de travail. Notre première réunion est prévue fin juin. Le département des comptes nationaux a obtenu le renfort de Philippe Kaminski, spécialiste de ces questions, sous forme d'une mission, à temps partiel en 2003 et à temps complet en 2004. Un cadre A du département des comptes nationaux sera également mobilisé un tiers de temps. Le département des activités tertiaires apportera également son concours. Nous nous appuierons sur certains SSM, comme la DREES avec qui nous avons déjà travaillé sur l'action sociale, le service statistique du sport qui a commencé des travaux pouvant être utiles à nos évaluations, la culture, la DDM... Nous rechercherons aussi des concours extérieurs au service statistique public (concours financiers, d'experts, ou de fournisseurs de données). Nous sommes déjà assurés du concours d'Edith Archambault. Notre groupe de pilotage comportera notamment des représentants des entités suivantes :

- la Délégation interministérielle à l'économie sociale ;
- le Conseil des employeurs et groupements de l'économie sociale ;
- les organisations associatives (CNVA, UNIOPSS...)
- le Ministère de l'économie et des finances ;
- le Ministère de l'intérieur ;
- le Ministère des affaires sociales, de la jeunesse et des sports ;
- la Caisse des dépôts et consignations ;
- la Fondation de France.

Le projet commence véritablement aujourd'hui. L'approche transversale se fera par l'exploitation des DADS et du répertoire SIRENE, et nous tiendrons compte des travaux réalisés par les Directions régionales en ce domaine. Les experts conduiront les démarches spécialisées dans leurs domaines respectifs.

### 3. Débat

**Jean GADREY, Président**

Je soumetts l'ensemble les exposés sur le moyen terme 2004-2008 et ce dossier particulier au débat.

**Edith ARCHAMBAULT, CNVA**

Ce dernier projet est également conduit par Eurostat. Les instituts statistiques de l'Europe des 25 se sont réunis au Luxembourg. L'Italie, choisie pour un exercice pilote, a présenté un compte satellite. Un projet est également en cours en Belgique : il devrait s'achever à la fin de l'année.

**Sylvie RUCHETON, APCM**

Pourriez-vous préciser la notion d'asymétrie entre l'industrie et le commerce pour les petites entreprises ?

**Magali DEMOTES-MAINARD, Département des activités tertiaires, Insee**

Je signalais une asymétrie de traitement dans l'EAE. Dans l'industrie, seules les entreprises de plus de 20 salariés sont enquêtées, alors que les EAE du secteur tertiaire couvrent tout le champ des entreprises quelle que soit leur taille. Pour compléter la couverture industrielle, l'Insee réalise une enquête quadriennale sur les petites entreprises industrielles. Mais de ce fait, le mode d'observation des petites entreprises diffère selon le secteur d'activité.

**Sylvie RUCHETON, APCM**

De nombreuses entreprises artisanales, et notamment des sous-traitants, ne sont pas prises en compte dans vos échantillonnages.

**Magali DEMOTES-MAINARD, Département des activités tertiaires, Insee**

Dans l'industrie, les entreprises donneuses d'ordre sont enquêtées en tant que grandes entreprises. Il faut ajouter que l'activité des sous-traitants industriels, même s'ils ne sont pas interrogés directement, peut être mesurée grâce aux données fiscales.

**Jean GADREY, Président**

L'idéal serait que le projet exposé par Maryvonne Lemaire aboutisse à des données régulières. Pour l'instant, il ne s'agit que d'un projet ponctuel. Par ailleurs, certains secteurs de l'économie sociale et solidaire pourraient-ils ne pas être couverts ? Quel est l'équilibre entre la comparabilité internationale et l'intégration des spécificités françaises ?

**Maryvonne LEMAIRE, Département des comptes nationaux, Insee**

Nous excluons probablement le secteur financier de notre étude, d'autres approches étant plus précises. Nous avons bien l'intention d'étudier les autres secteurs.

**Jean GADREY, Président**

Qu'en est-il des coopératives ?

**Maryvonne LEMAIRE, Département des comptes nationaux, Insee**

Tout dépend si elles sont à but non lucratif.

**Edith ARCHAMBAULT, CNVA**

La demande d'un compte satellite sur l'économie sociale remonte à vingt ans. Un comité de pilotage spécifique a même été constitué vers 1985. La notion d'économie sociale est davantage en accord avec la tradition française et d'une partie de l'Europe (dont l'Europe du Sud et la Belgique) que celle de secteurs non lucratifs.

**Jean GADREY, Président**

Existe-t-il des correspondances entre les diverses nomenclatures ?

**Edith ARCHAMBAULT, CNVA**

La nomenclature de la DIES a été constituée par Philippe Kaminski

**Daniel RAULT, DIES**

La question centrale est : toutes les associations sont-elles incluses dans le périmètre ? Réunir une partie des associations dans le compte satellite des opérateurs à but non lucratif reste cohérent avec le programme de recherche et le rapport de 1998. En revanche, étudier la catégorie juridique constituée par les associations loi 1901 est partiellement illogique : jusqu'à présent, nous avons été contraints de procéder ainsi. Nous avons demandé aux directions régionales de l'Insee de construire un majorant du périmètre qui nous intéresse. Nous ignorons toutefois la taille réelle de ce domaine, et si les acteurs situés à la périphérie fonctionnent sur un mode identique à celui des acteurs agissant au centre du domaine. Le groupe de travail poursuivra probablement notre programme en utilisant des ressources sur un champ associatif. Allons-nous commencer à classer les opérateurs ? En résumé, la question centrale est la suivante : l'entrée par la catégorie juridique 92 « Association loi 1901 ou assimilé » du répertoire SIRENE correspond-elle intégralement au champ qui nous intéresse ?

**Maryvonne LEMAIRE, Département des comptes nationaux, Insee**

Je ne pense pas que nous devons affiner ce compte pour l'instant. J'espère que nous parviendrons en fin de compte à une évaluation de cadrage en relation avec d'autres travaux. Nous n'escomptons pas créer un compte de l'économie sociale. Notre travail sera le plus détaillé possible pour une année, en vue d'améliorer les comptes nationaux.

**Edith ARCHAMBAULT, CNVA**

Le critère déterminant sera le rôle économique : nous ne pourrions reconstituer d'activité que si nous en avons une trace.

**Guy NEYRET**

Je trouve intempestive l'irruption de ce projet dans nos travaux. L'idée d'un compte satellite pour l'économie sociale remonte à une vingtaine d'années. Elle s'est avérée être un alibi pour l'inertie. Ce n'est que lorsque cette idée a été efficacement combattue que des voies de recherche ont été identifiées. La réalisation d'un compte satellite de l'économie sociale nécessite un travail préalable de recherche fondamentale, dont je ne pense pas qu'il soit suffisamment avancé. Par ailleurs, un compte satellite ne se conçoit qu'en association avec une politique publique. Pour l'instant, il n'en existe aucune.

Je remarque la persistance des confusions lexicales. Par exemple, le concept de « cotisation » ou de « prestation de service » varie d'un secteur à l'autre. Aussi longtemps que nous n'aurons pas éclairci les processus de subventionnement et ceux de mise en concurrence des associations, un compte satellite aliénerait plutôt la connaissance qu'il ne l'enrichirait. Je suis donc réservé. Nous ne devons pas nous détourner des axes stratégiques de long terme.

**Jean GADREY, Président**

Merci de votre franchise, et merci de créer un débat contradictoire. Si j'ai apprécié les travaux de la mission, je pense qu'ils ont été insuffisamment utilisés. Ce projet n'est peut-être pas un alibi pour l'inaction, mais l'occasion de concentrer nos énergies : fixer les concepts, optimiser les travaux existants. Rien ne permet d'affirmer que les comptes obtenus seront de mauvaise qualité. Le besoin de connaissance du poids économique est légitime, et la mission complète les travaux menés en région. Je situe mal une contradiction éventuelle entre les deux démarches engagées. Je concède cependant que ce projet nous est soumis tardivement.

**Daniel RAULT, DIES**

Si nous ne distinguons pas les associations à but non lucratif et les autres, nous régresserons. Contrairement aux travaux régionaux s'appuyant sur une méthodologie en gestation, un champ nouveau dans les comptes nationaux a vocation à perdurer. Je vous conseille d'examiner les 1 000 premières associations franciliennes du répertoire SIRENE. Quel traitement réserver aux associations lucratives ?

**Jean GADREY, Président**

Merci de formuler ce problème. Je propose que nous débattions à présent des projets d'avis sur le moyen terme.

**4. Projets d'avis de la Formation****Carla SAGLIETTI, Cnis**

Nous poursuivrons nos échanges par courrier pour permettre à tous les membres de la formation de s'exprimer. Ce projet d'avis reste provisoire, les services producteurs n'ayant pas encore communiqué leurs programmes détaillés de travail à moyen terme. Ils dépendront en partie des conclusions des rencontres du Cnis du 24 avril, du 19 mai et du 25 juin. Après avoir recueilli les avis des utilisateurs de statistiques au cours des trois rencontres, et après les réunions de formations, le Cnis réunira deux inter-formations (statistiques sociales, statistiques d'entreprises) pour approuver les programmes à moyen terme et formuler de façon définitive le projet d'avis sur le moyen terme. La formulation des projets d'avis est donc encore évolutive.

*Les participants débattent du projet d'avis pour le moyen terme 2004-2008.*

### III. Programme 2004

#### 1. Suivi des avis 2003

##### **Magali DEMOTES-MAINARD, Département des activités tertiaires, Insee**

Je commence par vous exposer le suivi des cinq avis du programme 2003. Le **premier avis** était consacré aux **associations**, thème dont nous avons largement débattu.

Le **second avis** portait sur le **suivi de l'analyse**, notamment par la DECAS, **des petites entreprises**. L'intérêt de l'observation des petites entreprises est conforté par la constitution d'un groupe de travail de l'OCDE, auquel la DECAS participe. L'accès aux fichiers individuels permet à la DECAS de faire des exploitations spécifiques orientées notamment sur l'étude des TPE. Ces analyses peuvent en particulier déboucher sur des informations localisées à un niveau géographique fin. La DECAS a prévu de publier et de mettre en ligne un volume des chiffres-clé des TPE (moins de 20 salariés). Les résultats de l'enquête sur les petites entreprises industrielles seront également disponibles prochainement, ainsi qu'un indice expérimental de chiffre d'affaires pour les petites entreprises du commerce de détail. Ces différents travaux seront présentés à l'occasion d'une réunion de travail spécifique consacrée aux TPE.

Le **troisième avis** était relatif à **l'observation statistique du commerce électronique et des technologies numériques par les entreprises**. A travers cet avis, le Cnis avait approuvé position française vis-à-vis de l'initiative communautaire, position qui consistait à proposer de recueillir des données de cadrage à partir des enquêtes existantes et à mener en complément des investigations ponctuelles. Un projet de règlement européen sur les statistiques de la société d'information, finalisé par Eurostat, sera présenté dans le courant de la semaine à la réunion des directeurs généraux des instituts statistiques. Le cadre est encore très général, et laisse ouverte la possibilité que nous souhaitons (suivi annuel d'un nombre limité d'indicateurs en complément d'enquêtes ponctuelles). Mais il est aussi possible que la réglementation future nous contraigne à constituer un dispositif d'enquête annuelle spécifique.

Le **quatrième avis** portait sur **les prix des services aux entreprises**, et essentiellement les services informatiques et de télécommunications. Depuis l'an dernier, Eurostat a constitué un groupe de travail spécifique au prix des services aux entreprises, la fourniture d'indice de prix sur les services aux entreprises étant prévue dans le projet de révision du règlement sur les statistiques conjoncturelles. Ceci permet de renforcer les échanges méthodologiques au niveau européen. Nous avons ainsi dû réviser à la marge notre programme de travail pour les deux années à venir, en fonction des priorités définies par Eurostat. Les services informatiques et de télécommunications intéressent notamment Eurostat. Je rappelle que l'enquête sur les prix de production dans l'industrie et les services, de nouveau examinée par le Comité du label, s'est vue renouveler son caractère obligatoire. Le caractère obligatoire est essentiel, car les entreprises sont peu enclines à communiquer ces informations sensibles.

Le **cinquième avis** encourageait les **travaux de la DDM**, et notamment l'exploitation des sources fiscales pour la publicité, pour laquelle les contacts sont en cours. La DDM contribue largement aux discussions internationales visant à définir un secteur de l'offre de produits de l'information et à élaborer des indicateurs d'équipement et d'usage.

##### **Jean GADREY, Président**

Ce bilan me paraît nettement positif. Si vous n'avez pas remarques, nous pouvons examiner l'avant-projet du programme 2004.

## **2. Examen des avant-projets 2004**

### **Magali DEMOTES-MAINARD, Département des activités tertiaires, Insee**

Parmi l'ensemble des thèmes du programme de moyen terme, certains appellent des actions en 2004.

#### **Les statistiques européennes**

Tout d'abord, le périmètre couvert par l'indice de prix des services continue à s'étendre. Des travaux préparatoires sont engagés pour les télécommunications, l'intérim, et le conseil pour les affaires et la gestion ; ceux relatifs à l'informatique sont quasiment achevés. Nous disposerons en 2004 d'indices de prix couvrant 60 % du domaine des services aux entreprises.

Nous avons mis au point un indice de chiffre d'affaires du commerce de détail publiable en 30 jours, dont nous espérons avoir terminé les expérimentations au début de l'année prochaine.

La Commission Européenne envisage une révision du dispositif des enquêtes de conjoncture. Le département de la conjoncture de l'Insee s'attachera dans un premier temps à l'extension de ces enquêtes au transport routier.

#### **Approfondissement de l'exploitation d'enquêtes existantes**

Le Sessi a publié en 2002 les premiers résultats concernant les échanges internationaux intra-groupes. Une analyse spécifique sur les grossistes sera publiée vers l'été. Un ouvrage sur la mondialisation industrielle, coordonné par le Sessi et dont la publication est envisagée en septembre 2004, devrait regrouper les résultats de ces différentes études.

Les résultats des enquêtes sur l'innovation ont été publiés entre fin 2002 et début 2003. L'expérience française acquise en la matière nous a permis de participer activement à la révision du manuel d'Oslo portant sur l'innovation.

Les résultats complets de l'étude sur l'utilisation des TIC dans le secteur tertiaire seront disponibles au second semestre 2003. Nous disposerons d'éléments de comparaison, avec d'autres secteurs, d'une part, et avec nos partenaires communautaires, d'autre part.

Les premiers résultats d'une enquête sur les relations interentreprises seront disponibles à la fin de l'année. Nous pourrions par la suite définir une typologie des relations interentreprises, dans le courant de l'année 2004.

Nous allons renouveler à la fin de l'année une enquête sur le commerce électronique auprès des particuliers.

Enfin, une enquête sur les points de vente est prévue pour la fin de l'année 2004.

#### **Approches spécifiques et sectorielles**

La DECAS met à son programme de travail des travaux sur les bassins d'emploi et sur l'évolution des parcs d'équipements commerciaux. En collaboration avec l'Insee, elle travaille sur une méthode d'élaboration de statistiques régionales et locales sur l'artisanat.

La DECAS prévoit également de lancer une étude sur le devenir des créateurs d'entreprise ayant cessé d'exploiter leur affaire ainsi qu'une étude exploratoire sur les facteurs explicatifs de la densité régionale des TPE.

Dans le cadre d'un programme européen de statistiques de l'audiovisuel, la DDM projette d'améliorer la connaissance statistique de certains secteurs : radio, agences de presse, éditeurs de jeux vidéos et de phonogrammes. Dans ce cadre, un des axes de travail sera de proposer un aménagement des EAE.

La DDM entend poursuivre son investissement relatif au traitement des indices de chiffre d'affaires, en complément de l'expertise des sources professionnelles du secteur de la publicité. L'actualisation des comptes de l'audiovisuel et de la publicité est toujours d'actualité.

### **Échanges extérieurs de services**

Un groupe de travail a été créé en janvier 2003 pour étudier les causes de divergence entre la balance des paiements et le compte du reste du monde des comptes nationaux. Les échanges de services, et essentiellement les transports, le tourisme et l'assurance, s'avèrent être les principaux responsables des écarts. Deux enquêtes ont été élaborées pour affiner l'estimation des échanges touristiques. La mise en cohérence des échanges de transport est en cours ainsi que l'expertise méthodologique des opérations d'assurance.

### **Mise à disposition de l'information**

La réponse par Internet à l'enquête de conjoncture sur le commerce de gros et aux enquêtes de prix de production sera possible à partir du second semestre 2003.

Le dispositif de diffusion de l'information sera rationalisé en vue de diffuser plus rapidement les résultats des EAE et les indices mensuels grâce au site Internet de l'Insee, qui permet de contourner les délais de fabrication de supports de diffusion spécifique. Des résultats provisoires de l'EAE Commerce seront établis et diffusés avant la fin de l'année suivant l'année de constat.

Des publications de synthèse sont prévues dans la collection « Références » de l'Insee. Un ouvrage sur le commerce sera publié pour la première fois au début de l'année prochaine : cet ouvrage est destiné à être annuel, comme la France des Services.

Enfin, il sera procédé à un effort de rationalisation et d'allègement des publications de la DDM sur le secteur des médias.

### **Jean GADREY, Président**

Merci pour ce programme très exhaustif.

### **Claude PEYROUX, Banque de France**

Les voyages ne participent pas de façon importante à l'écart entre la balance des paiements et le compte du reste du monde, puisque, pour ce poste, le compte reprend les données de la balance des paiements. En revanche, les transports et les assurances sont sources d'écarts importants. La balance des paiements est la première productrice de données sur les échanges internationaux de services. Le tourisme et les transports, d'une part, et les autres services, d'autre part, sont étudiés dans d'autres formations (Monnaie, finance et balance des paiements notamment).

La réunion du 19 mai sur le programme de moyen terme nous permettra d'aborder la question des échanges de services avec la Formation Monnaie, finance et balance des paiements. Je répondrai aux questions de l'auditoire sur ce sujet. Nous ne nous préoccupons pas dans cette formation de la thématique du prix d'importation et d'exportation de services, encore plus vaste que celle de la production de services. En outre, les échanges de services à l'international sont pratiquement ignorés. Nous n'étudions pas les problèmes structurels des échanges de services et n'analysons que leur valeur globale. Je demande dans quelle instance nous pourrions discuter de ce problème.

### **Jean GADREY, Président**

Les investissements directs à l'étranger dans les services sont une thématique intéressante.

### **Claude PEYROUX, Banque de France**

Nous les étudions au sein de la Formation monnaie, finance et balance des paiements.

### **Michel HEBERT, Directeur des statistiques d'entreprise de l'Insee**

Les règlements européens enregistrent des avancées continues. Le règlement de 1998 prévoyait l'extension des prix de vente à l'ensemble des produits industriels pour la fin de cette année. En



France, nous avons créé des indices de prix de vente de services aux entreprises et nous avons décomposé les prix industriels par domaine (France, zone euro, autres exportations). Nous avons également introduit la notion de prix à l'importation des biens industriels. L'étape suivante consistera à effectuer un découpage analogue pour les prix des services.

### **3. Examen de projets d'enquêtes**

#### **Jean GADREY, Président**

Nous allons examiner deux projets d'enquêtes, qui nous seront présentés par Magali Demotes-Mainard et Odile Bovar successivement.

#### **Carla SAGLIETTI, Cnis**

Nous vous avons également remis pour information, parmi les avant-projets de programme pour 2004, les fiches descriptives de trois enquêtes :

- l'enquête sur la situation et les perspectives dans le commerce de gros ;
- l'enquête mensuelle sur la situation et les perspectives dans le commerce de détail et le commerce de la réparation automobile ;
- l'enquête mensuelle sur les situations et les perspectives dans les services.

Ces enquêtes seront présentées à la formation Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie le 13 juin, avec l'ensemble des enquêtes de conjoncture. Nous intégrerons volontiers les remarques écrites que vous pourriez formuler à l'avis d'opportunité qui sera donné par la Formation industrie.

#### *a. Enquête mensuelle sur l'activité des grandes surfaces alimentaires*

#### **Magali DEMOTES-MAINARD, Département des activités tertiaires, Insee**

##### **Principe de l'enquête**

Je vous présente l'enquête mensuelle sur les grandes surfaces alimentaires. Nous sollicitons un renouvellement d'avis d'opportunité après cinq ans de fonctionnement. Dans le cadre de cette enquête, nous interrogeons mensuellement 300 entreprises (supermarchés ou hypermarchés). Nous leur demandons la répartition de leur chiffre d'affaires entre les produits alimentaires, non-alimentaires et les carburants. Nous distinguons les supermarchés et les hypermarchés. Nous recueillons également l'évolution de la surface de vente, que nous utilisons comme variable explicative.

##### **Utilisation des résultats**

Cette enquête complète l'exploitation des déclarations mensuelles de TVA d'un double point de vue. D'une part, nous disposons d'une information plus fine (type de magasin, nature des produits), ce qui permet d'analyser plus précisément l'évolution du chiffre d'affaires global, et d'autre part, cette information est disponible de façon plus précoce que celle issue des sources fiscales. Cette enquête constitue un maillon indispensable du dispositif de production de l'indice de commerce de détail qu'Eurostat nous demande de produire en 30 jours. En effet, les hypermarchés et les supermarchés représentent 40 % du commerce de détail.

Cette enquête alimente la production de plusieurs résultats publiés : les comptes du commerce et les résultats à 30 jours (lorsque la phase expérimentale aura pris fin). Mais ces résultats ont vocation à être publiés en eux-mêmes. La mise sur Internet des données du bulletin statistique de l'Insee nous donne l'occasion de réviser les modalités de publications des indicateurs mensuels d'activité du commerce et des services, et d'y intégrer les résultats de cette enquête. Notre nouveau dispositif devrait être opérationnel avant la fin de l'année.

## *b. Enquête sur le commerce électronique dans le commerce de détail*

**Odile BOVAR, Direction des activités tertiaires, Insee**

### **Motifs de la demande de renouvellement**

Je vous présente une demande de renouvellement pour une enquête réalisée en 2000, concernant le commerce électronique auprès des particuliers. Les raisons de cette demande sont les suivantes :

- Lors de la remise de l'avis de conformité, il était question d'amorcer un suivi statistique, dont la périodicité n'était pas alors précisée.
- Nous souhaitons effectuer un second état des lieux, fin 2003, pour observer le développement du commerce électronique depuis l'an 2000, période de mise en place du commerce électronique.

### **Evolution du contenu et du champ de l'enquête**

Nous reprendrons les mêmes thèmes et rubriques que lors de la précédente enquête. Toutefois, à l'issue de la concertation avec les organisations professionnelles et les experts, deux grandes évolutions ont été décidées, concernant le contenu et le champ du questionnaire :

- Le comité des utilisateurs était intéressé en 2000 par la comparaison des volumes de ventes électroniques par rapport aux ventes en magasin. A présent, certaines formes de commerce électronique se développent indépendamment du commerce en magasin. La demande porte sur l'appréciation de la stratégie commerciale des acteurs sur Internet, spécialisés dans le domaine ou non.
- Depuis 1998, des questions ont été intégrées dans l'EAE du commerce et des services pour approcher les ventes et les achats électroniques. Les résultats permettent de focaliser certains secteurs supplémentaires par rapport au commerce de détail (champ choisi en 2000). Par ailleurs, l'enquête sur les technologies numériques, réalisée en 2002, a permis de détecter certains secteurs industriels pratiquant le commerce électronique auprès de particuliers. Nous envisageons donc d'élargir le champ des enquêtes.

Notre unité de collecte sera l'entreprise. Cela peut paraître évident pour les personnes ici présentes. Toutefois, lors d'une réunion des utilisateurs et lors de la journée du Cnis sur le moyen terme, il a été proposé d'enquêter les sites. Il nous semble toutefois prématuré de conduire une enquête de cette manière, ne serait-ce qu'en raison de l'absence de base de données de référence de sites commerciaux. Nous conduirons cependant des investigations ponctuelles auprès de sites commerciaux identifiables, avec la collaboration des organisations professionnelles.

### **Utilisation et diffusion des résultats**

Cette enquête complètera le dispositif de l'enquête sur les technologies de la communication et de l'information et permettra notamment d'appréhender les thématiques de modalités de vente et de nature des produits.

La collecte, commencée à la fin de l'année, s'achèverait pendant le premier trimestre 2004. Le format du questionnaire ne devrait pas dépasser quatre pages (format de l'enquête précédente). Cela implique que nous retirerons certaines questions lors de l'actualisation du questionnaire.

Nous avons réuni un comité d'utilisateurs où participent les représentants des professions concernées, la DECAS, la DIGITIP, l'Insee et les experts du domaine. Nous prévoyons de diffuser les résultats auprès des entreprises, des organisations professionnelles et des utilisateurs. D'autres publications pourront être envisagées.

**Jean GADREY, Président**

Je propose que nous formulions un avis d'opportunité favorable pour ces deux enquêtes. Nous allons à présent examiner le projet d'avis pour le plan 2004, qui sera plus bref que celui du plan de moyen terme.

#### 4. Projets d'avis de la Formation

*Les participants débattent des projets d'avis de la formation pour l'année 2004. Le président remercie les participants et lève la séance.*

---

#### Adoption du compte rendu

Le présent compte-rendu sera modifié en fonction des observations que vous voudrez bien faire parvenir au Secrétariat du Cnis **avant le 8 septembre 2003** ([cnis@insee.fr](mailto:cnis@insee.fr) - tél. 01 41 17 52 62). Ces modifications seront prises en compte dans le Rapport annuel d'activité 2003.

---

DOCUMENTS PRÉPARATOIRES OU DISTRIBUÉS EN SÉANCE

---

- Projet de bilan de la période 1999-2003
- Avis sur les programmes à moyen terme 1999-2003
- Grandes orientations des programmes statistiques 2004-2008
- Avis sur les programmes statistiques 2003
- Avant-projets de programmes statistiques 2004 (note n° 76/D130 du 4 avril 2003 et complément n° 124/D130 du 6 mai 2003)

## AVIS D'OPPORTUNITÉ

---

<b>Enquête mensuelle auprès des grandes surfaces alimentaires (EMAGS) .....</b>	<b>30</b>
<b>Enquête « Commerce électronique auprès des particuliers » .....</b>	<b>31</b>

*Pour information : Enquêtes de conjoncture*

- Extrait du compte-rendu de la réunion de la Formation « Industrie, industries agro-alimentaires, énergie » du 6 juin .....
- Avis d'opportunité .....
- Enquête sur la situation et les perspectives dans le commerce de gros .....
- Enquête sur la situation et les perspectives dans le commerce de détail et le commerce et la réparation automobile .....
- Enquête sur la situation et les perspectives dans les services .....

Paris, le 4 juin 2003 n° 184/D130

## AVIS D'OPPORTUNITÉ

### Enquête mensuelle auprès des grandes surfaces alimentaires (EMAGS)

---

Programme : 2004

Emetteur : Insee - Département des activités tertiaires

Au cours de sa réunion du 13 mai 2003, la formation Commerce, services a examiné l'enquête mensuelle auprès des grandes surfaces alimentaires.

Cette enquête a pour objectif d'obtenir rapidement (environ un mois après la date d'observation) des indices mensuels de l'activité globale du secteur, ainsi que la décomposition du chiffre d'affaires par formes de vente et par grandes familles de produits qui permet d'analyser plus précisément les mouvements conjoncturels.

L'enquête répond à une forte demande d'analyse conjoncturelle, au niveau du secteur d'activité comme au niveau macro-économique : les hypermarchés et supermarchés représentent 40% du chiffre d'affaires du commerce de détail. Compte tenu des fréquentes restructurations et de l'évolution démographique du secteur, une enquête directe est la seule façon de mesurer des évolutions réellement pertinentes ; par ailleurs, le détail par famille de produits est essentiel pour dégager un diagnostic conjoncturel. Enfin, l'enquête directe permet d'obtenir un résultat plus rapide que la mobilisation des sources fiscales : à cet égard, l'enquête EMAGS est un maillon indispensable pour établir l'indice précoce à 30 jours du commerce de détail qui sera requis par le règlement européen.

L'enquête porte sur la répartition des ventes entre produits alimentaires, produits non alimentaires et carburants ; la répartition des ventes entre hypermarchés et supermarchés pour les entreprises gérant chacune de ces formes de commerce ; la surface de vente.

Par rapport à l'information disponible dans les déclarations mensuelles de TVA, cette enquête apporte un éclairage complémentaire quant à la répartition par famille de produits et par forme de vente. Par ailleurs, les résultats sont disponibles plus rapidement et participent ainsi à l'estimation de l'indice précoce à 30 jours du commerce de détail.

L'enquête est mensuelle. Elle interroge un échantillon d'environ 3000 entreprises gérant des hypers ou des supermarchés. La collecte est postale. Le questionnaire tient sur une page.

Les organisations professionnelles (GNH et FEDIMAS, puis la FCD qui leur a succédé) avaient été consultées pour définir les modalités de réalisation de l'enquête. Une information sur le lancement et les modalités de l'enquête avait été diffusée aux grandes entreprises et aux centrales d'achat des grandes enseignes lors du lancement de l'enquête en 1997. Le questionnaire et les modalités d'enquête n'ont pas évolué depuis cette date.

Les entreprises répondantes reçoivent les résultats de l'enquête du mois précédent en même temps que le questionnaire du mois. Les résultats servent à l'Insee pour l'établissement de différents résultats statistiques (indice précoce de chiffre d'affaires du commerce de détail, détail des comptes du commerce). Les indices directement issus de l'enquête seront publiés en tant que tels (Info rapides, internet) à partir du courant 2003, à l'occasion de la refonte des publications conjoncturelles du secteur tertiaire.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

Paris, le 4 juin 2003 n° 183/D130

## AVIS D'OPPORTUNITÉ

### Enquête « Commerce électronique auprès des particuliers »

---

Programme : 2004

Emetteur : Insee - Département des activités tertiaires

Au cours de sa réunion du 13 mai 2003, la formation Commerce, services a examiné l'enquête « Commerce électronique auprès des particuliers ».

L'objectif de l'enquête est de faire un second état des lieux, après l'enquête réalisée en 2000, pour observer le développement du commerce électronique à destination des particuliers (B2C).

Les demandes de suivi du commerce électronique, en particulier à destination du consommateur final, sont nombreuses : milieux professionnel et universitaire, administrations nationales (tableau de bord du commerce électronique), organismes internationaux (Eurostat, OCDE).

L'enquête cherchera à cerner la logique commerciale qui conduit les entreprises à proposer des ventes par Internet, les produits proposés et l'organisation adoptée à cette fin.

Cette enquête visera à obtenir un ensemble de résultats comparables à ceux de l'enquête de 2000 afin de permettre une analyse des évolutions constatées en trois ans. Elle complètera l'enquête de 2002 sur l'utilisation des technologies de l'information et des communications par l'ensemble des entreprises en analysant plus particulièrement les modalités de ventes et la nature des produits vendus par Internet par les entreprises spécialisées dans la vente aux particuliers.

Par rapport à l'enquête de 2000 qui portait sur le seul commerce de détail, on cherchera à étendre le champ à certains secteurs de services ou de l'industrie offrant des ventes en ligne aux particuliers. L'échantillon sera au maximum de 6 000 entreprises.

La collecte sera postale. Le questionnaire comprendra environ 4 pages.

Un comité d'utilisateurs a été constitué, associant les représentants des professions concernées, des analystes de la consommation, la DECAS, la DIGITIP et l'INSEE.

Un retour d'information sera assuré aux entreprises répondantes et aux professions concernées. Les résultats de l'enquête seront publiés dans les publications de l'INSEE.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

*Pour information*

**Extrait du compte-rendu de la réunion de la Formation  
« Industrie, industries agro-alimentaires, énergie » du 6 juin 2003**

*Enquêtes de conjoncture*

**Hélène ERKEL-ROUSSE**

**Présentation générale**

Les onze enquêtes de conjoncture de l'Insee auprès des entreprises sont des enquêtes infra-annuelles – d'une périodicité d'un à six mois – qui permettent de retracer la situation et les perspectives à court terme des entrepreneurs de l'industrie, du BTP et du tertiaire en termes d'activité, d'emploi, d'investissement, de trésorerie en consignnant leur opinion à cet égard.

Ces enquêtes apportent une information irremplaçable pour l'analyse et la prévision de court terme ; les indications qu'elles donnent du passé récent sont généralement de très bonne qualité. En outre, elles apportent une vue assez complète et cohérente d'un secteur d'activité, en éclairant des domaines peu ou assez tardivement couverts par les statistiques classiques.

La conception des enquêtes de conjoncture favorise la rapidité d'obtention des résultats, grâce à des questionnaires courts et des échantillons de petite taille. Les résultats sont en général publiés à la fin du mois de leur collecte ou au début du mois suivant.

Dans la mesure où elles représentent la source la plus précoce d'information sur les entreprises, ces enquêtes constituent l'outil principal d'aide à la régulation de l'économie du gouvernement. En raison de leur statut d'enquêtes harmonisées au niveau européen, la moitié d'entre elles entrent aussi dans la batterie d'indicateurs conjoncturels des autorités économiques et monétaires communautaires. A ce titre, elles constituent la source française privilégiée pour l'analyse conjoncturelle de la France au sein de la zone euro et pour la construction d'indicateurs agrégés pour l'Union européenne et la zone euro issus d'enquêtes qualitatives.

Depuis l'avènement de l'Union monétaire européenne, l'utilisation de ces enquêtes est renforcée et les enjeux entourant ces utilisations sont accrus. Les publications de ces enquêtes sont très attendues, tant par les décideurs (autorités économiques et monétaires françaises et européennes, décideurs privés) que par les conjoncturistes français et étrangers et les journalistes de la presse économique. Intensivement utilisés, par des acteurs très divers et à différents niveaux géographiques, les résultats de ces enquêtes bénéficient d'une très large diffusion.

**Cadre juridique des enquêtes**

Les enquêtes suivantes sont harmonisées au niveau européen :

- l'enquête Activité dans l'industrie ;
- l'enquête Commerce de détail ;
- l'enquête Services ;
- les enquêtes dans l'industrie du bâtiment et les travaux publics ;
- l'enquête Investissement.

Ces enquêtes font partie du système européen harmonisé des enquêtes de conjoncture. Ce système, piloté par la Commission européenne (Direction Générale des affaires Economiques et Financières - DG-ECFIN, basée à Bruxelles), est le cadre par lequel s'organise l'harmonisation des enquêtes de conjoncture européennes. Il fixe des règles très complètes devant être respectées par les instituts producteurs adhérents, engagés à cet égard par un contrat passé avec la Commission.

Il n'existe pas de règlement européen traitant des enquêtes de conjoncture. Le système est organisé autour d'appels d'offre quinquennaux lancés par la Commission européenne (DG-ECFIN). La procédure de sélection des instituts ayant répondu à l'appel d'offre se conclut par la signature d'un contrat annuel avec ceux qui ont remporté le marché d'une ou plusieurs enquêtes, lequel contrat est ensuite renouvelé tous les ans jusqu'à l'expiration de la période de cinq ans définie par l'appel d'offre.



Ainsi, l'INSEE vient de remporter l'appel d'offre le plus récent de la Commission pour les enquêtes françaises.

L'importance prise par le système harmonisé a augmenté avec la dynamique de l'intégration européenne. Celui-ci a connu un tournant dans les années quatre-vingt-dix, sous l'effet conjugué des perspectives d'élargissement de l'Union induites par la transition des pays d'Europe centrale et orientale, et de la mise en place de l'union monétaire européenne. Ce tournant s'est traduit par la nette augmentation du nombre d'Etats adhérents mais aussi par une influence devenue dominante du système harmonisé sur les évolutions des enquêtes regroupées en son sein. Les évolutions demandées par la Commission vont dans le sens d'un enrichissement du dispositif d'informations conjoncturelles destiné, notamment, à alimenter les organismes communautaires et nationaux en charge du pilotage de la politique économique et monétaire de la zone euro.

Le système harmonisé est donc un vecteur très important d'harmonisation et d'enrichissement des enquêtes de conjoncture en Europe au sens large, au grand bénéfice des conjoncturistes. En effet, ces derniers disposent désormais de statistiques de plus en plus comparables d'un pays européen à l'autre pour bâtir leur diagnostic conjoncturel. En outre, la Commission publie chaque mois des résultats par pays membre, ainsi que des indicateurs agrégés pour l'Union européenne à Quinze et la zone euro sur la base de résultats sectoriels transmis par les Etats adhérents.

#### **Principales évolutions de ces enquêtes en 2003-2004**

Ces onze enquêtes ne connaîtront pas dans l'ensemble d'évolutions fondamentales en 2003-2004. Il convient cependant de noter quelques évolutions.

##### *Les enquêtes harmonisées au niveau européen*

En décembre 2002, la Commission a demandé que les questionnaires des enquêtes « Activité » sectorielles soient mis en conformité avec une nouvelle version des questionnaires harmonisés, laquelle a été établie par ses soins suite à une large consultation des instituts nationaux. Il s'agit avant tout d'un approfondissement de l'harmonisation. Auparavant, des écarts de formulation étaient tolérés d'un questionnaire national à l'autre. Désormais, ce n'est plus le cas : les organismes adhérents n'ont plus que la liberté donnée par la traduction des questionnaires harmonisés officiels, qui sont en langue anglaise. Pour les enquêtes de l'INSEE auprès des entreprises qui sont concernées, les évolutions sont mineures, sauf dans le cas de l'enquête *Commerce de détail*, où quelques reformulations de questions significatives sont prévues.

##### *L'enquête Investissement*

La division des enquêtes de conjoncture propose une rationalisation du dispositif d'interrogation sur l'investissement.

Suite à une étude interne à la division, l'enquête *Facteurs de production* a été supprimée en 2002. Elle a en effet été jugée trop peu informative, tant par son caractère insuffisamment homogène à celui de l'enquête Investissement que par la lourdeur de certaines questions quantitatives. Corrélativement, les taux de réponse globaux et partiels étaient insuffisants pour que l'information collectée puisse être considérée comme assez fiable.

L'arrêt de l'enquête *Facteurs de production* a rendu nécessaire l'évolution de l'enquête *Investissement*. Celle-ci devient ainsi trimestrielle, avec l'ajout d'une occurrence en juillet. Les enquêtes de janvier, avril et octobre sont simplifiées : suppression de la question sur le prix des investissements ; allègement des questions quantitatives sur l'investissement, avec notamment la suppression de la distinction entre crédit-bail et hors crédit-bail et une simplification notable du bloc de questions alimentant les constantes structurelles.

Le nouveau questionnaire de juillet reprend les questions récurrentes des questionnaires de janvier, avril et octobre allégées, ainsi que les quelques questions de l'enquête *Facteurs de Production* relatives à l'innovation. En outre, sont ajoutées : une question sur la nouvelle économie (dépenses d'investissement informatique) et une question sur l'investissement étranger. Ce dernier élément répond notamment à une demande formulée par M. Yvonick RENARD lors d'une précédente réunion du CNIS, au mois de mai 2001.

La trimestrialisation de l'enquête *Investissement* permettra de compléter le dispositif d'interrogation sur l'investissement et de réaliser des prévisions trimestrielles de cet agrégat. Ceci sera très utile lors de l'élaboration du diagnostic conjoncturel de l'Institut.

Soulignons que l'évolution du dispositif d'interrogation sur l'investissement a été effectuée avec un grand souci de la charge statistique des entreprises. A cet égard, il a été calculé que l'ajout d'une enquête *Investissement* en juillet est contrebalancé par l'arrêt de l'enquête *Facteurs de production* et par la simplification des enquêtes de janvier, avril et octobre.

A l'occasion de la réflexion concernant le dispositif d'interrogation sur l'investissement, une réflexion a été menée sur l'enquête *Investissement*. Ainsi qu'il l'avait été annoncé lors d'une précédente réunion, une note vous a été distribuée. L'enquête *Investissement* y apparaît comme une source d'informations précoces très précieuse sur l'investissement. *A posteriori*, les évolutions d'investissement industriel qu'elle collecte s'avèrent parfaitement en ligne avec celles qui sont données par l'enquête annuelle d'entreprise. En outre, l'enquête *Investissement* apporte des indications significatives sur l'évolution semestrielle de l'investissement. Enfin, ses résultats tant quantitatifs que qualitatifs peuvent être mobilisés avec profit dans le cadre de modèles de prévision de cet agrégat. La trimestrialisation de l'enquête améliorera encore cette fonction de l'enquête.

En conclusion, la division des enquêtes de conjoncture de l'INSEE sollicite du CNIS l'avis d'opportunité pour les onze enquêtes de conjoncture auprès des entreprises, lesquelles seront présentées devant le Comité du label le 19 juin prochain.

#### **Bernard BOULENGIER**

Quatre enquêtes concernent la construction immobilière ; trois autres portent sur les services, le commerce de détail et le commerce de gros et quatre enquêtes touchent l'industrie.

#### **Yvonick RENARD**

Je souhaiterais que les enquêtes de conjoncture de la Banque de France se plient à la même discipline.

#### **Jean-Pierre PUIG**

L'INSEE montrant l'exemple en passant ses enquêtes de conjoncture, nous espérons que la Banque de France agira de la même manière.

#### **Bernard BOULENGIER**

La formation donne un avis favorable aux enquêtes de conjoncture.

Paris, le 6 juin 2003 n° 190/D130

## AVIS D'OPPORTUNITÉ

### Enquête sur la situation et les perspectives dans le commerce de gros

---

*Programme : 2004*

Émetteur : INSEE - Direction des Études et Synthèses Économiques - Département de la conjoncture  
- Division des enquêtes de conjoncture.

L'enquête bimestrielle sur la situation et les perspectives dans le commerce de gros a été présentée à la formation Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie au cours de la réunion du 6 juin 2003. Elle a fait l'objet d'une information à la formation Commerce Services du 13 mai 2003.

Cette enquête, réalisée en France depuis 1972, a pour objectif de fournir des informations précoces sur l'évolution du commerce de gros, à des fins de diagnostic conjoncturel et de prévision à court terme de l'activité des grossistes.

L'enquête de conjoncture dans le commerce de gros a pour objet de transcrire l'opinion des grossistes sur leur activité récente et sur leurs perspectives d'activité. Cette opinion est retracée au moyen du suivi du volume des ventes et de variables qui lui sont liées, telles que les stocks, les intentions de commandes, les livraisons, les perspectives générales d'activité, l'évolution des effectifs ainsi que celle des prix. Les grossistes fournissent également des estimations de leurs investissements et une opinion sur leur trésorerie et les délais de paiement. Ainsi, l'enquête de conjoncture dans le commerce de gros permet de connaître la tendance de l'activité de chaque secteur du commerce de gros, mais également les explications de cette tendance, ce qui est fondamental si on veut essayer d'en anticiper les évolutions dans un futur proche.

L'enquête est réalisée par sondage stratifié (par secteur et taille d'entreprises) auprès de 4 000 grossistes à l'exclusion : des intermédiaires du commerce de gros ; du commerce de gros de tabac (manufacturé ou non) ; de déchets et débris ; du commerce de gros non spécialisé. Toutes les entreprises d'au moins 200 salariés sont interrogées. Le questionnaire a été conçu de manière à faciliter une réponse rapide, il comporte entre 25 et 32 questions, essentiellement qualitatives. Au total, le temps de réponse est inférieur à 15 mn. La mise en place prochaine d'un site de collecte par internet allègera la charge des entreprises.

Les résultats de l'enquête font l'objet de nombreuses diffusions : *Informations Rapides* (envoyées notamment aux entreprises répondantes), *Tableau de Bord Hebdomadaire*, *Séries Longues*, *Banque de Données Macro-économiques*, *Tableau de bord conjoncturel sur le commerce de gros*, etc.. Ils sont analysés dans les *Notes* et *Points de Conjoncture*. Des Directions régionales de l'Insee les utilisent pour analyser la conjoncture de leur région. D'ici la fin 2003 environ, le site de réponse et de retour d'informations par Internet devrait enrichir ce dispositif par la mise à disposition d'un retour d'information public et personnalisé.

La formation émet **un avis d'opportunité favorable** pour cette enquête.

Paris, le 6 juin 2003 n° 191/D130

**AVIS D'OPPORTUNITÉ****Enquête sur la situation et les perspectives dans le commerce de détail  
et le commerce et la réparation automobile***Programme : 2004*

Émetteur : INSEE - Direction des Études et Synthèses Économiques - Département de la conjoncture  
- Division des enquêtes de conjoncture.

L'enquête mensuelle sur la situation et les perspectives dans le commerce de détail et le commerce et la réparation automobile a été présentée à la formation Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie au cours de la réunion du 6 juin 2003. Elle a fait l'objet d'une information à la formation Commerce Services du 13 mai 2003.

Cette enquête, réalisée en France depuis 1964, a pour objectif de fournir des informations précoces sur l'évolution du commerce de détail, à des fins de diagnostic conjoncturel et de prévision à court terme de l'activité des détaillants. Elle constitue la source précoce de données françaises sur l'activité dans le commerce de détail au sein du système européen harmonisé des enquêtes de conjoncture.

L'enquête de conjoncture dans le commerce de détail a pour objet de transcrire l'opinion des détaillants sur leur activité récente et sur leurs perspectives d'activité. Cette opinion est retracée au moyen du suivi du volume des ventes et de variables qui lui sont liées, telles que les stocks, les intentions de commandes, l'évolution des effectifs ainsi que celle des prix. Les chefs d'entreprise fournissent également des estimations de leurs investissements et une opinion sur leur trésorerie et les délais de paiement. Ainsi, l'enquête de conjoncture dans le commerce de détail permet de connaître la tendance de l'activité de chaque secteur du commerce de détail, mais également les explications de cette tendance, ce qui est fondamental si on veut essayer d'en anticiper les évolutions dans un futur proche.

L'enquête est réalisée par sondage stratifié (par secteur et taille d'entreprises) auprès de 1 000 entreprises du commerce et de la réparation automobile et de 4 000 entreprises du commerce de détail à l'exclusion : du commerce alimentaire de proximité (surface inférieure à 400 m<sup>2</sup>) ou spécialisé ; du commerce de détail de fleurs ; du commerce de détail de biens d'occasion ; du commerce de détail hors magasin (à l'exception du secteur de la vente par correspondance, inclus dans le champ de l'enquête). Toutes les entreprises de plus de 100 salariés sont interrogées. Le questionnaire a été conçu de manière à faciliter une réponse rapide, il comporte entre 14 et 22 questions, essentiellement qualitatives. Au total, le temps de réponse est inférieur à 15 mn. La mise en place d'un site de collecte par internet dans les années qui viennent allégera la charge des entreprises.

Un groupe d'experts composé d'instituts nationaux producteurs d'enquêtes de conjoncture, harmonisées ou non, d'utilisateurs et de représentants des entreprises se réunit deux fois par an sous l'égide de la Commission européenne.

Les résultats de l'enquête font l'objet de nombreuses diffusions nationales : *Informations Rapides* (envoyées notamment aux entreprises répondantes), *Tableau de Bord Hebdomadaire*, *Séries Longues*, *Banque de Données Macro-économiques*, *Tableau de bord conjoncturel sur le commerce de détail et le commerce et réparation automobile*, etc.. Ils sont analysés dans les *Notes* et *Points de Conjoncture*. Des Directions régionales de l'Insee les utilisent pour analyser la conjoncture de leur région. En outre, certains résultats agrégés entrent dans le calcul des indicateurs conjoncturels relatifs à la France, la zone euro et à l'Union européenne qui sont publiés et analysés par la Commission européenne. Dans les années qui viennent, le site de réponse et de retour d'informations par Internet devrait enrichir ce dispositif par la mise à disposition d'un retour d'information public et personnalisé.

La formation émet **un avis d'opportunité favorable** pour cette enquête.

Paris, le 6 juin 2003 n° 192/D130

**AVIS D'OPPORTUNITÉ****Enquête sur la situation et les perspectives dans les services***Programme : 2004*

Émetteur : INSEE - Direction des Études et Synthèses Économiques - Département de la conjoncture  
- Division des enquêtes de conjoncture.

L'enquête mensuelle sur la situation et les perspectives dans les services a été présentée à la formation Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie au cours de la réunion du 6 juin 2003. Elle a fait l'objet d'une information à la formation Commerce Services du 13 mai 2003.

Cette enquête, réalisée en France depuis 1988, a pour objectif de fournir des informations précoces sur l'évolution de l'activité des services, à des fins de diagnostic conjoncturel et de prévision à court terme de l'activité dans ce secteur et dans l'économie globale. Elle constitue la source précoce de données françaises sur l'activité dans les services au sein du système européen harmonisé des enquêtes de conjoncture.

L'enquête de conjoncture dans les services a pour objet de transcrire l'opinion des chefs d'entreprise sur leur activité récente et sur leurs perspectives d'activité. Cette opinion est retracée au moyen du suivi du chiffre d'affaires et de variables qui sont liées à l'activité, telles que les prix, la demande, les résultats d'exploitation ou l'évolution des effectifs. Les chefs d'entreprise fournissent également des estimations de leurs investissements et une opinion sur leur trésorerie et sur leurs difficultés de recrutement. A partir de 2004, l'entrepreneur donnera son sentiment général sur la situation globale de son entreprise et citera les facteurs éventuels limitant son activité. Ainsi, l'enquête de conjoncture dans les services permet de connaître la tendance de l'activité de chaque secteur de services interrogé, mais également les explications de cette tendance, ce qui est fondamental si on veut essayer d'en anticiper les évolutions dans un futur proche.

L'enquête est réalisée par sondage stratifié (par secteur et taille d'entreprises) auprès de 4 500 entreprises des services. Toutes les entreprises réalisant au moins 250 millions d'euros de chiffre d'affaires sont interrogées. Les secteurs actuellement interrogés couvrent la quasi-totalité des services aux entreprises et des activités immobilières et l'essentiel des services aux particuliers (hôtels - cafés - restaurants, activités audiovisuelles, services personnels, agences de voyages...). Le questionnaire a été conçu de manière à faciliter une réponse rapide, il comporte 12 questions en mensuel auxquelles viennent s'ajouter 17 questions en trimestriel. Au total, le temps de réponse est inférieur à 15 mn. La mise en place d'un site de collecte par internet dans les années qui viennent allègera la charge des entreprises.

Un groupe d'experts composé d'instituts nationaux producteurs d'enquêtes de conjoncture, harmonisées ou non, d'utilisateurs et de représentants des entreprises se réunit deux fois par an sous l'égide de la Commission européenne.

Les résultats de l'enquête font l'objet de nombreuses diffusions nationales : *Informations Rapides* (envoyées notamment aux entreprises répondantes), *Tableau de Bord Hebdomadaire*, *Séries Longues*, *Banque de Données Macro-économiques*, *Tableau de bord conjoncturel sur les services*, etc.. Ils sont analysés dans les *Notes et Points de Conjoncture*. Des Directions régionales de l'Insee les utilisent pour analyser la conjoncture de leur région. En outre, certains résultats agrégés entrent dans le calcul des indicateurs conjoncturels relatifs à la France, la zone euro et à l'Union européenne qui sont publiés et analysés par la Commission européenne. Dans les années qui viennent, le site de réponse et de retour d'informations par Internet devrait enrichir ce dispositif par la mise à disposition d'un retour d'information public et personnalisé.

La formation émet **un avis d'opportunité favorable** pour cette enquête.